



CPA/4604

LES AMIS D'ACCOMPAGNER asbl - vzw

Sous le haut patronnage de Son Altesse Royale la Princesse Astrid

Éditorial

Notre Rapport d'activités 2022 est déjà rédigé et accessible sous www.accompagner.be.



Vous le constaterez, cette année, nous avons particulièrement veillé à mettre en lumière nos trois services, interdépendants pour une seule finalité : accueillir pour accompagner.

2023 sera, elle, une année charnière. Le départ de notre Directeur du centre et son remplacement, notre informatique devant son nouvel envol, le renouvellement de notre site web, et particulièrement la recherche de nouveaux subsides récurrents, sont autant de défis que nous devons relever.

Mais, grâce à la générosité de nos bienfaiteurs, nous ne devons pas nous poser la question de savoir qui nous serons obligés de licencier cette année, comme tant d'autres associations devant l'incertitude de leur financement. J'ai en effet été choqué d'entendre cette question lors d'une assemblée réunie par une instance subsidiaire.

Au contraire, je le répète à l'envi, grâce au soutien de nos bienfaiteurs, de la Congrégation des Religieux de l'Assomption et de bien d'autres, nous avons toujours pu engager une personne en envisageant sa collaboration sur le long terme, sans n'avoir jamais dû nous poser cette terrible question.

Fr Guy

Accompagner m'a aidé à me reconstruire

Je m'appelle Magomed. Cela fait maintenant 7 ans que je suis bénévole. J'ai commencé mon bénévolat le 1er février 2016. C'est mon assistante sociale du CPAS qui m'a conseillé de venir à l'association. J'ai fait le déplacement et j'ai eu l'occasion de rencontrer Arnaud. C'est lui qui m'a expliqué ce que proposait l'association : le bénévolat. Et j'ai décidé de commencer l'aventure.

C'est la première et la seule association dont j'ai poussé les portes pour faire du bénévolat. Ce qui m'a plu, c'est de pouvoir aider les autres. Quand je suis arrivé en Belgique, des gens m'ont aidé et j'avais envie de rendre ce qu'on m'avait donné en aidant à mon tour. Oui, car mon histoire ne commence pas en Belgique. En voici un petit bout.

Je suis d'origine tchétchène. Avant que la guerre n'éclate dans mon pays, j'ai fait des études pour devenir professeur de secondaire. J'ai enseigné pendant 15 ans la littérature, l'histoire, les langues (russe) à des jeunes. J'ai aussi été adjoint du directeur de l'école où j'enseignais.

Quand j'ai quitté ma patrie, après la guerre, j'avais oublié comment saluer les gens (bonjour, au revoir, merci), bien que je l'aie enseigné à mes élèves. J'ai été abasourdi par la brutalité que j'ai vue pendant la guerre et j'ai oublié la communication humaine normale. J'étais devenu un homme de fer sans émotion. J'avais même perdu quelques-uns de mes sens, dont le goût. Je voyais chaque personne comme un ennemi. J'étais touché dans mon âme, mon cœur et ma tête.



L'Association "Les Amis d'Accompagner" m'a aidé à me reconstruire, à réapprendre à communiquer avec d'autres personnes et à retrouver les notions d'humanité et de respect.

Chaque accompagnement m'apporte quelque chose. Je retrouve des émotions que j'ai connues à l'époque : satisfaction, joie ... et parfois angoisse. Je fais chaque mission avec beaucoup de cœur et je suis satisfait lorsque le résultat de ma mission est positif.

J'ai aussi réappris à être à l'écoute et à être empathique. Je me suis vu en certains bénéficiaires que j'ai accompagnés. Et à leur contact, j'ai commencé lentement ma reconstruction et la guérison du traumatisme le plus grave de mon âme. Le chemin n'est pas encore fini, mais il se poursuit, pas à pas !

Magomed

Notre service d'Accueil et d'Orientation Sociojuridique en 2022

Service d'Accueil et d'Orientation SOCIOJURIDIQUE

1048 personnes aidées
dont 526 pour la 1^{ère} fois

OUVERT À TOUT LE MONDE

ENVOYÉ·ES par:

- 58% à l'oreille
- 21% institution publique
- 16% partenaires associatifs
- 3% institution religieuse

♂ 39% ♀ 61%

NOTRE PUBLIC

SOURCES DE €?*

- 66% allocataires sociaux
- 16% sans revenus
- 12% travaillent (1)

* au moment de l'ouverture du dossier
↳ évolue

39% belges

61% non-belges

44-65 ans
↳ 55% de mère publique

31%

COUPLES AVEC ENFANTS

21%

FAMILLES MONOPARENTALES

31%

ISOLÉ·ES

- déréseaux social

+ de PRÉCARITÉ

52%

PQ viennent-ils.elles?

- 23%
- 16%
- 10%
- 15%

lco.®

Notre service d'Accompagnement Ambulatoire en 2022

Service

d'ACCOMPAGNEMENT

Ambulatoire



636 personnes demandeurs



456 accompagnements via notre service d'accueil & d'orientation

32% belges
68% non-belges



Types de ménages

.21% couples avec enfants
.13% familles monoparentales
.53% isolées

66%

Âges

- .14% 66-99 ans
- .38% 41-65ans
- .24% 26-40ans
- .13% 18-25 ans
- .11% 0-17 ans



40%

8% Handicap SANTÉ mentale

Revenus

31% sans revenus
C.P.A.S. 26%
13% pension de retraite

Admin. 8%



JUSTICE 8%



ENFANCE/JEUNESSE

8,5%



761 accompagnements via nos partenaires

RESSOURCES / budget

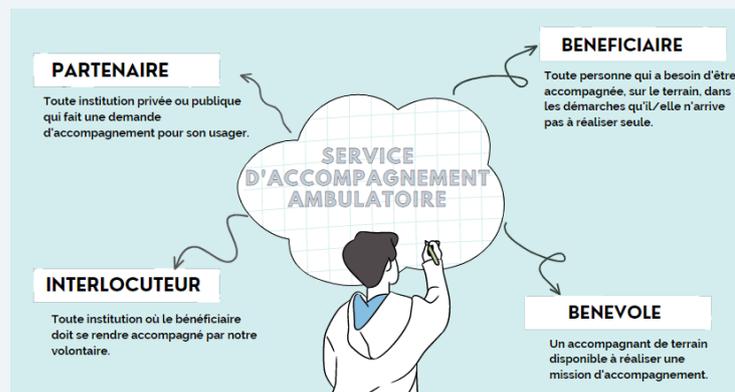
€ 8,8%

en 2022

1217 accompagnements réalisés

à suivre ...

Valoriser et être valorisé



Chaque jour de la semaine, nos volontaires accompagnants sillonnent les rues de Bruxelles et ses alentours pour soutenir les personnes dans leurs démarches administratives autour de la problématique de la santé, du logement, de l'administration, de la justice, du droit des étrangers, etc. Nos partenaires proviennent du tissu associatif bruxellois ou des services publics. Les bénéficiaires accompagnés sont des personnes en perte temporaire ou définitive d'autonomie. Entre bénéficiaire accompagné, volontaire accompagnant et l'institution qui fait la demande d'accompagnement se situe le Service d'Accompagnement Ambulatoire qui fait le lien entre tous.

Même lorsque l'objet de la mission d'accompagnement est le même, la réalité de terrain reste spécifique. Des imprévus de toutes sortes renforcent le caractère imprévisible de chaque accompagnement ambulatoire. Certains partenaires se basent sur leur « seule » expérience, celle liée à leur usager, ne mesurent pas cela. De fait, il peut y avoir un déséquilibre entre les exigences du bénéficiaire, le cadre de la mission confiée au bénévole et les impondérables du terrain. Pour nous, le soutien du bénéficiaire et du volontaire est primordial.

Formés par des professionnels, nos volontaires sont outillés et s'enracinent efficacement dans leur bénévolat. Sans leur disponibilité, leur générosité, leurs compétences et leur expérience, aucun accompagnement de terrain ne serait possible. La diversité des accompagnements de terrain nécessite beaucoup de compréhension de la part de tous, partenaires, bénéficiaires et bénévoles. Au cœur de cette collaboration tripartite, chaque intervenant valorise et est valorisé par les autres intervenants. Grâce à une écoute bienveillante et un respect mutuel, chacun y gagne. C'est là la force de nos accompagnements ambulatoires.

Francine

Le Comité de Quartier Van Huffel

Le projet de comité de quartier prend forme. Je dirais même : le comité existe. En effet, un « noyau dur » s'est formé.

Actuellement, nous nous réunissons régulièrement, environ une fois toutes les deux semaines, car il est important que les formalités nécessaires au bon fonctionnement du groupe soient écrites, cela dans l'idée d'avoir un cadre de référence.

Lors de nos réunions nous nous attelons à la création d'une charte. Nous nous penchons sur les valeurs du comité. Les aspects pratico-pratiques de fonctionnement sont abordés.

Des « personnes ressources » sont invitées à présenter des projets existants et à nous donner de précieux conseils. Par exemple, Monsieur Julien Raude et sa collègue, Madame Natalia Duque qui travaillent à l'administration communale ont présenté au comité le Contrat de Quartier Durable Jacquet et les synergies possibles avec les habitants ou encore les possibilités de participation qui s'offrent au comité.

Au niveau des activités, le 27 janvier, le comité a participé conjointement avec le service de prévention de notre commune, à une marche à la mémoire de trois habitants juifs de Koekelberg ayant été déportés pendant la seconde guerre mondiale.

Pour information, le 27 janvier est la journée du souvenir de l'Holocauste, qui rappelle la libération du camp d'extermination d'Auschwitz, le 27 janvier 1945. Lors de cette marche les trois pavés de mémoire se trouvant devant les maisons de ces trois personnes ont été nettoyés car ils étaient ternis. Cela en présence de Monsieur le Bourgmestre, du Premier échevin, du Président du CPAS, de l'Échevin de la culture... Bref, tout un écosystème déjà bien au courant de l'existence du comité. Nous n'avons bien entendu pas manqué de distribuer quelques flyers.

Le 14 février, certains membres ont participé au bal de la Saint-Valentin des seniors qui a eu lieu à l'espace Cadol. L'occasion pour nos membres les plus âgés, célibataires ou non, de partager un moment convivial tout en musique accompagné de zakouskis et boissons.

Julien

Le rapport annuel de l'association, en couleur, est disponible sur le site des « Amis d'Accompagner » à l'adresse

<https://accompagner.be/fr/documents/#Rapports%20d'activit%C3%A9>

Aandacht !

Voortaan kunt U de Nederlandse uitgave bekomen op aanvraag aan Accompagner, Sergijsselstraat 23, 1081 Brussel (mathilde.biette@accompagner.be)

Les amis d'Accompagner N.N.
0879.434.959

Accueil et correspondance :
Rue Emile Sergijssels, 23
1081 Bruxelles
T: 02.580.20.30
bruxelles@accompagner.be

Accompagnement ambulatoire :
02.580.20.33
info.saa@accompagner.be

Site internet :
www.accompagner.be

Siège social
Rue des Braves 21
1081 Bruxelles
Coordonnées bancaires
IBAN BE25 1142 6095 4582
BIC CTBKBEBX

Vos données personnelles

Si vous ne désirez plus recevoir d'informations de notre part ou préférez recevoir la lettre Info par courriel plutôt que par la poste, veuillez contacter mathilde.biette@accompagner.be. Si vous désirez que vos données soient retirées de notre base de données, veuillez contacter arnaud.de.temmerman@accompagner.be

Editeur responsable : Guy Leroy, rue des Braves 21 - 1081 Bruxelles (bruxelles.pre@accompagner.be)

Comment nous aider ?

En versant un don au compte IBAN BE25 1142 6095 4582 de «Les Amis d'Accompagner» avec en communication «Don». Nous vous délivrerons l'attestation fiscale annuelle pour tout don = ou > à 40€ cumulés dans l'année, et ce au courant du 1er trimestre 2024.